

Think Tank européen Pour la Solidarité
www.pourlasolidarite.eu

Compte-rendu

Comment améliorer l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Midi de la Solidarité, 6 juin 2013

Clément Leduc-Spaak

Sanjin Plakalo



Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.eu

www.pourolsolidarite.eu

Compte-rendu

« Comment améliorer l'insertion des personnes en situation de handicap »

Le Midi de la Solidarité, jeudi 6 juin 2013, 12h-14h

La conférence-débat a été introduite par une présentation de **Sanjin Plakalo**, chargé de projets au Think Tank européen *Pour la Solidarité* et coordinateur du projet européen ORA.

Le projet ORA-Orienter Autrement est mis en œuvre dans le cadre du programme européen Leonardo Da Vinci - transfert d'innovation. Il rassemble des partenaires de Belgique (Pour la Solidarité, EWETA), mais également d'autres pays européens (trois partenaires de France, un de Bulgarie et un de Roumanie). Le projet ORA fait le constat que l'orientation des personnes en situation de handicap se fait le plus souvent par défaut. L'offre de services est très morcelée. Le projet ORA vise à améliorer l'orientation socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. Les deux groupes cibles sont les personnes en situation de handicap aptes à travailler, et les encadrants dont la mission consiste à accompagner ces personnes. Le projet s'étend de novembre 2011 à décembre 2013. Les partenaires au projet ont identifié les étapes-clés de l'orientation active tout au long de la vie, et la démarche consiste notamment à ce que chaque partenaire constitue son propre groupe de travail local ORA qu'il anime tout au long du projet. L'autre volet important du projet, actuellement en cours, consiste à ce que chaque partenaire expérimente de nouvelles procédures pour améliorer l'orientation active, au sein des 'Ateliers ORA'. Les expérimentations prendront fin en octobre 2013 et feront l'objet d'un rapport. Les résultats à venir du projet ORA sont la réalisation d'une synthèse européenne commune, des recommandations européennes, de la Charte européenne pour une orientation active des personnes en situation de handicap, et de la Conférence finale le 2 décembre 2013 à Bruxelles. Les produits du projet sont disponibles sur le site internet du projet : www.projetora.eu.

La rencontre s'est poursuivie par la présentation des six autres partenaires au projet ORA, qui ont présenté leur organisation, décrit la composition de leurs groupes de travail locaux ORA et/ou leurs expérimentations en cours. Le président de l'Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté (EWETA) **Guy Niset** a insisté sur le fait que les parcours des personnes en situation de handicap étaient difficiles, que certaines personnes passaient par des moments d'errance pouvant atteindre 5 à 10 ans. L'orientation se fait souvent après plusieurs échecs. M. Niset a précisé que le Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREM) s'associe à des démarches du projet ORA en participant au groupe de travail local constitué par l'EWETA, et que celui-ci est encadré par des universitaires. M. Niset regrette l'absence de personnes en situation de handicap aux côtés des universitaires.

Mélanie Tintignies a représenté l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Les Ateliers du Haut Vinage » de l'Association des paralysés de France (APF) situé à Lys les Lannoy dans le Nord-Pas-de-Calais. Dans le cadre de l'expérimentation du projet ORA, l'APF organise des bilans d'employabilité associant une analyse de l'évolution professionnelle, des choix d'orientations, un travail sur le savoir-être et le savoir-faire. L'APF effectue également un travail sur la verbalisation du projet professionnel, une présentation des moyens pour y accéder, et organise en son sein des formations-rencontres.

Le secrétaire international de la Confédération du Travail PODKREPA de Bulgarie **Vesselin Mitov** a présenté le travail d'accompagnement des personnes en situation de handicap effectué en Bulgarie par son syndicat pour le projet ORA. Dans le cadre de son groupe de travail local ORA, PODKREPA est en contact avec le Centre national de réinsertion sociale, l'Union des coopératives en Bulgarie et l'Agence nationale d'assistance sociale placée sous l'égide du Ministère du Travail et de la politique sociale. M. Mitov a souligné que les Coopératives constituent le plus grand employeur des personnes en situation de handicap en Bulgarie. Il a ensuite évoqué des problèmes législatifs et le contexte marqué, non plus par une crise européenne globale, mais par une crise qui se concentre sur le sud de l'Europe, dont la Bulgarie. Selon M Mitov, le contexte actuel dans lequel les politiques publiques sont mises à mal par les gouvernements néolibéraux rend notamment l'employabilité des personnes en situation de handicap encore plus difficile, vu les coupes budgétaires, la suppression d'allègements fiscaux pour les personnes en situation de handicap et leurs employeurs, et le refus constant à introduire des quotas dans les offres publiques d'achat pour des entreprises spécialisées dans la mise à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le représentant de l'Université Bretagne-Sud (UBS) de France, **Jacques-Antoine Tanguy**, a précisé que le projet ORA vise à améliorer l'orientation des personnes en situation de handicap avec une méthodologie particulière, issue du projet AQOR (Amélioration de la Qualité en ORientation). Développée par l'UBS dans un projet européen précédent, cette méthodologie a été transférée dans le cadre du projet ORA aux partenaires européens mais aussi sur le territoire du Pays de Lorient (France), où l'expérimentation mise en œuvre par le groupe local est articulée selon deux axes : des entretiens réalisés auprès de personnes en situation de handicap, de familles et d'encadrants pour analyser le processus d'orientation, et la mise en place d'une plateforme numérique, dont le lancement est prévu dans quelques mois, qui intégrera les informations sur l'orientation des personnes en situation de handicap sur le territoire de Lorient.

Le directeur de l'Association des parents et amis de personnes handicapées intellectuelles (APEI) du Valenciennois (France), **Olivier Fabiani**, a indiqué que les membres actuels du groupe de travail local ORA de son association sont notamment la Maison de l'emploi de Valenciennes et une agence de Santé, mais également le Mouvement des entreprises de France (MEDEF). L'APEI du Valenciennois a opté pour trois expérimentations dans le cadre du projet ORA, dont la première porte sur le programme « J'apprends à partir de mes envies » qui fonctionne davantage comme un « self service » qu'un « service en salle ». **Camille Blondel**, agent de développement de l'inclusion sociale et citoyenne au sein de l'APEI du Valenciennois, a précisé que les deux autres expérimentations portent, l'une sur des services de validation des acquis de l'expérience (VAE) et des travaux sur les parcours de vie, et l'autre sur une démarche de questionnements des pratiques de terrain.

Enfin, **Diana Costea** a représenté le septième partenaire ORA : l'Université Pétrole Gaz (UPG) de Ploiesti en Roumanie. Dans le cadre de son action pour le projet ORA, l'UPG a impliqué les partenariats public-privés et les Centres d'orientation. Par ailleurs, dans son groupe de travail local ORA, l'université coopère également avec l'ONG Motivation, une Fondation soutenant les personnes en situation de handicap de Roumanie.

La rencontre s'est poursuivie par l'intervention de **Michel Grawez**, expert d'Accetis Namur. M. Grawez est intervenu sur la question du « marché » du travail et de ses spécificités pour les personnes en situation de handicap. Il a rappelé que le marché du travail fonctionne selon une rencontre entre l'offre et la demande de travail. La demande de travail (celle des employeurs) est

fonction du volume de production et du progrès technique. Les personnes en situation de handicap, a poursuivi M. Grawez, font intervenir une troisième variable qui est celle des stéréotypes. Ces derniers peuvent être les suivants : une faible productivité, un travail plus lent, des absences plus nombreuses pour cause de soins, et une fatigue se manifestant plus vite. Les blocages à l'embauche de personnes en situation de handicap peuvent être l'image de l'entreprise ainsi que les lourdeurs administratives. Une réponse souvent employée par les entrepreneurs est que, de toute façon, ils ne trouvent pas de travailleurs handicapés à embaucher. M. Grawez a également expliqué que les personnes en situation de handicap intègrent ces stéréotypes et les renforcent. Ensuite, en partant de la théorie économique qui stipule que l'offre de travail (les travailleurs) est fonction d'un arbitrage entre le temps de loisirs et le besoin de rémunération, M. Grawez s'interroge sur la notion de la valeur-travail en évoquant les allocations que peuvent toucher les personnes en situation de handicap. Enfin, M. Grawez a comparé les systèmes français et belges. Le système belge mise sur une sensibilisation des employeurs pour vaincre les stéréotypes et permettre l'embauche. En France, des quotas permettent l'embauche de personnes en situation de handicap, ce qui permet un changement de perception des employeurs par l'expérience. Selon M. Grawez, la bonne formule est probablement un mélange des deux systèmes.

Lorsque les quotas à l'embauche des personnes en situation de handicap ont été évoqués, un participant a remarqué que certaines entreprises, préfèrent payer des amendes que d'embaucher des personnes en situation de handicap. Un deuxième participant a remarqué que la France a une culture particulière sur l'insertion, et qu'il y a une réflexion sur la convergence des outils. L'acte 3 de la décentralisation est évoqué concernant le transfert de nouveaux pouvoirs de réinsertion aux Conseils régionaux de France.

Enfin, **Kaliopi Lolos** a, dans son intervention, présenté la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (FEBRAP) dont elle est coordinatrice. La Fédération est composée de 13 membres : les Entreprises de Travail Adapté (ETA) agréées par la Commission communautaire française (COCOF). Celles-ci sont de taille très variable : de 31 à 394 salariés. Au sein de ces entreprises, il y a 80% de salariés s'occupant de la production et 20% s'occupant de l'encadrement. La majorité des personnes en situation de handicap dans ces entreprises ont un handicap mental (61%). Mme Lolos a remarqué que les subsides aux personnes en situation de handicap se calculent selon les résultats d'un questionnaire qui analyse les facteurs tels que la mobilité, la rapidité des tâches ou encore l'autonomie de travail de la personne en situation de handicap. Elle insiste également sur le profil majoritaire de travailleurs faibles dans les ETA bruxelloises. Kaliopi Lolos a également présenté les actions mises en œuvre par la fédération pour favoriser l'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur. Cela va du lobbying (tel que la sensibilisation pour des mesures de soutien des travailleurs âgés et/ou faibles, l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans les entreprises, etc.), à des projets liés au bien-être (formations, adaptation des postes de travail, accompagnement de projets d'insertion via des stages), en passant par la promotion des activités des ETA (un nouveau site internet a été créé : www.onsadapte.be), des newsletters sont réalisées et des campagnes de promotion sont diffusées à la radio).

A la question du président de *Pour la Solidarité* **Denis Stokkink** « quels types de contrats sont en vigueur dans les ETA », Mme Lolos a précisé qu'une majorité (+ de 95 %) de contrats sont à durée indéterminée (CDI).

La rencontre s'est terminée par des échanges entre les participants.